



Informations Comptabilité Familles

Collège Jeanne d'Arc - Saint Sylvain d'Anjou

MODE DE REGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

Une facture annuelle vous sera adressée début octobre 2021. En cas de régularisation, une facture complémentaire vous sera expédiée en cours d'année.

En signant le contrat de scolarisation à l'inscription, vous avez choisi l'un des trois modes de règlement proposés :

✓ **Le prélèvement automatique** le 10 de chaque mois, **d'octobre 2021 à juin 2022, soit 9 prélèvements**, avec régularisation éventuelle en juillet 2021.

Dans ce cas, vous voudrez bien remplir et signer l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA » et y agraffer un relevé d'identité bancaire « IBAN ».

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'ensemble scolaire, veuillez retourner ce document uniquement en cas de changement de références bancaires ou d'adoption de ce mode de règlement.

✓ **Le règlement par chèque ou espèces en 3 fois** : (40% en octobre, 35% en janvier, 25% en avril).

✓ **Le règlement par chèque ou espèces à réception de la facture.**

■ **Avance sur scolarité à l'inscription :**

L'avance sur les frais de scolarité demandée à l'inscription est de 70€. Le chèque est à joindre lors du dépôt du dossier d'inscription.

Cette avance sur les frais de scolarité sera déduite du montant annuel.

Cette avance ne sera pas remboursée en cas de désistement, sauf cas de force majeure (affectation rendue impossible par décision du conseil de classe, déménagement, ...).

RESTAURATION

■ **Un élève** peut déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire.

Pour cela, il doit au préalable créditer sa carte de cantine.

En cas de non-utilisation des repas avancés sur la carte, ceux-ci seront remboursés à la fin de l'année scolaire en cas de départ ou reportés pour l'année suivante.

■ **Restauration au self au forfait (PLUS ECONOMIQUE) :**

Un élève peut s'inscrire à un forfait annuel de 2 jours, 3 jours, ou 4 jours par semaine. Ce choix est à préciser à la rentrée et est **valable pour l'année scolaire entière.**

■ **Absences :**

Pour les forfaits, une réduction pour les repas non pris pourra être effectuée **uniquement dans les deux cas suivants** :

- Absence pour raisons médicales avec carence de 5 jours de classe consécutifs (sur justificatif médical).
- Absence lors de voyages scolaires, sorties pédagogiques ou culturelles si un pique-nique n'est pas fourni par l'établissement.

La réduction sera de 3,80€ par repas non pris dans les conditions ci-dessus.

Un renvoi temporaire (ou mise à pied) n'entraîne aucun remboursement.

Ensemble Saint Aubin La Salle

Collège Jeanne d'Arc - Ecole - Collège - Lycées - Pôle Supérieur Saint Aubin La Salle
Administration générale : 14 rue Hélène Boucher - B.P. 30139 Saint Sylvain d'Anjou 49481 Verrières en Anjou Cedex
Tel : 02-41-33-43-00 Fax : 02-41-33-45-01

Email : contact@saintaubinlasalle.fr Site : www.saintaubinlasalle.fr

■ Modifications en cours d'année :

☛ Changement de statut : (externe, demi-pensionnaire) :

Le statut que vous avez indiqué sur la fiche d'inscription est déterminé pour l'année scolaire entière. Toutefois, il sera possible de le modifier en milieu d'année scolaire par demande écrite à adresser au service comptable avant le 15 janvier 2022.

Voici les 2 périodes de l'année scolaire :	- 1^{ère} période : du 1er septembre 2021 au 28 janvier 2022 - 2^{ème} période : du 31 janvier 2022 à la fin de l'année scolaire
--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

☛ Arrivée ou départ en cours d'année scolaire :

- **Scolarité :** tout mois commencé est dû dans sa totalité.
- **Repas :** facturation en fonction de la date d'arrivée ou de départ.

La date de prise en compte du départ de l'élève est la date validée par le responsable pédagogique suite à la réception du courrier de confirmation du départ définitif transmis par **le responsable légal au chef d'établissement**.

FAMILLES BOURSIERES

Le montant des bourses nous est versé par trimestre, par le Pôle Académique (décembre – avril - juillet). Un avoir du montant annuel sera établi en décembre. Si vous avez choisi le paiement par prélèvements, ceux-ci seront recalculés.

REDUCTIONS

Si vous inscrivez plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire Saint Aubin La Salle, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur la scolarité et la restauration de chacun de vos enfants ayant le **même responsable légal payeur**.

En cas de difficultés financières importantes, vous pouvez prendre contact avec le service comptabilité (☎ 02.41.33.43.00).

DIVERS

■ Badge :

Un badge d'identification obligatoire est remis à la rentrée à chaque élève qui doit toujours l'avoir sur lui dans l'établissement. En cas de perte ou de détérioration, le nouveau badge est facturé 5 €.

■ Assurance scolaire :

L'établissement souscrit une assurance « Individuelle Accident » de groupe pour tous les élèves. La cotisation est incluse dans la contribution scolaire. Le document des garanties est transmis à la rentrée.

■ Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves :

La cotisation locale d'adhésion à l'Association des Parents d'élèves de l'ensemble scolaire St Aubin La Salle est automatiquement portée sur la facture en début d'année scolaire sauf avis contraire de votre part par courrier adressé au chef d'établissement avant le 14 septembre 2021. Le montant est de 5€.

■ A.P.E.L. Nationale et Revue Lasallienne :

Vous pourrez adhérer à l'A.P.E.L. nationale et/ou vous abonner au magazine « *La Salle Liens International* » à l'aide des coupons réponses transmis à cet effet à la rentrée.

■ Forfait Culturel :

Un forfait culturel vous est demandé afin de couvrir les dépenses liées aux sorties culturelles (théâtre, cinéma, exposition, visite de musée...). Son montant est calculé au plus juste et est fonction de la classe concernée. Il n'inclut pas les séjours pédagogiques.

■ Location de casiers :

Pour éviter aux élèves de transporter au quotidien toutes leurs affaires (livres, casques ...), des casiers sont proposés à la location au prix de 25 € pour l'année pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} dans la limite des disponibilités. Pour tous les élèves de 6^{ème}, les casiers sont mis à disposition gracieusement.

L'élève devra apporter un cadenas (**réf : anse acier Ø 6 ou 7 mm**).

■ Livres :

L'établissement fournit l'intégralité des manuels en contrepartie d'une aide au renouvellement s'élevant à 16.50€ pour l'année scolaire.

Un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 50€ sera demandé à **la remise des livres**. Ce chèque est rendu à la famille en fin d'année scolaire si les livres sont restitués dans un état conforme.



COLLEGE JEANNE D'ARC

8, avenue de la Françaiserie
 SAINT SYLVAIN D'ANJOU
 49480 VERRIERES EN ANJOU

Service comptabilité familles : Site Saint Aubin La Salle

14 rue Hélène Boucher - BP 30139 - Saint Sylvain d'Anjou - 49481 VERRIERES EN ANJOU Cedex

Tél : 02-41-33-43-00

Fax : 02-41-33-45-01

Email : contact@saintaubinlasalle.fr

Site : www.saintaubinlasalle.fr

TARIFS COLLEGE Année scolaire 2021 - 2022

TARIF MENSUEL PAR REGIME

Régime	Externe	1/2 Pensionnaire 2 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 3 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 4 jours/sem.
1er versement à l'inscription	70,00 €			
Contribution des familles	69,80 €	69,80 €	69,80 €	69,80 €
Restauration		46,30 €	68,40 €	89,70 €
Mensualités (sur 9 mois) d'octobre à juin	69,80 €	116,10 €	138,20 €	159,50 €

Contributions complémentaires variable suivant les classes :

Cahiers d'exercices ; livres de lecture ; forfait culturel ; cotisation APEL établissement (5€)

Services proposés :

- Repas occasionnel : 6,73 €
- Etude du soir à l'année : 86,00 € pour 1 ou 2 soirs par semaine
166,00 € pour 3 ou 4 soirs par semaine
- Location annuelle de casier : 25 € (gratuit pour tous les 6^{èmes})
- Abonnement à la revue
La Salle Liens International : 9,90€ les 4 numéros (tarif 2020-21)